



BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS !



SNEP-FSU Versailles

24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes
Tél : 01 30 51 79 58
(permanence le mardi après midi)

06 74 85 72 81 (Bruno Maréchal)



Patrick Mathieu
co-secrétaire académique
patrick.mathieu@snepfsu.net
Responsable du secteur
équipement lycées et politique de
la Région, CIAEN



Séverine Bertrand
s3-versailles@snepfsu.net
Responsable du secteur
pédagogique



Bruno Maréchal
co-secrétaire académique
corpo-versailles@snepfsu.net
Responsable du secteur corpo,
Délégué au Comité Technique,
CHS-CT Académique



Marc Legein
co-secrétaire académique
marc.legein@snepfsu.net
Responsable du secteur
communication : bulletin académique,
site, lettre d'infos et sport scolaire



Jean Pierre Nicaise
Trésorier du
SNEP-FSU académique



Jean Fayemendy
Responsable du secteur
juridique -
sécurité et responsabilité
jean.fayemendy@snepfsu.net



Site internet :

<http://www.snepfsu-versailles.net/>



Mélanie Peltier et Maud Istria
s3-versailles@snepfsu.net
Responsables du secteur
stagiaires

SNEP-FSU 95

Sylvain, Cédric, Rozenn,
Etienne et Stéphane
snep95@gmail.com

26 rue Francis Combes
95000 Cergy

Tél : 06 61 67 30 26

SNEP-FSU 78

Jérôme, Benjamin et Thibaut
s2-78@snepfsu.net

16 rue de la Gandonnerie
78450 Villepreux

Tél : 06 76 97 71 68 (Jérôme)

SNEP-FSU 92

Christel, Jocelyn et Gilles
snep.fsu92@gmail.com

3 bis, rue Waldeck Rochet
92000 Nanterre

Tél : 06 12 09 45 99 (Christel)

SNEP-FSU 91

Séverine, Eric,
Axel et Bastien
s2-91@snepfsu.net

12 Place des Terrasses
91000 Evry

Tél : 06 42 46 68 26 (Eric)



Entrée en résistance !

Après des vacances salutaires et méritées où chacun aura pu tour à tour : S'enthousiasmer devant la victoire des bleus en coupe du monde de football tout en s'inquiétant du fossé grandissant entre les réussites de notre élite sportive et la politique gouvernementale au rabais assignée à celles du sport pour tous... S'interroger avec perplexité quant au fonctionnement interne de l'Etat, devant l'affaire Benalla... Ou bien encore s'indigner contre les effets cataclysmiques de ce capitalisme sans frein qui dévaste à grande vitesse notre planète (canicules chroniques, incendies ou catastrophe génoise)... Nous voici prêt-e-s pour une nouvelle rentrée. Mais qu'en est-il vraiment du sort que réserve la politique du gouvernement Macron à notre discipline ?

Il y a un an à peine, notre ministre annonçait tout l'intérêt qu'il portait à l'EPS, voyant en elle une discipline indispensable dans la formation des jeunes, vantant les mérites du sport scolaire à la française... Bref un ministre très fort en com' mais beaucoup moins en actes car son bilan après un an est moins élogieux : Il n'est pas revenu sur l'absence d'évaluation spécifique de l'EPS au DNB; les 1000 sections sportives scolaires supplémentaires annoncées n'ont pas été créées; avec la réforme du lycée, l'EPS perd ses options de complément et devient une des seules disciplines à ne pas proposer d'enseignement de spécialité; les horaires sont diminués dans le cadre de l'enseignement professionnel; sans oublier la suppression de 20% du nombre de postes au concours... N'en jetez plus, la coupe (du monde de l'EPS) est pleine !

Le SNEP-FSU Versailles condamne ce décalage abyssal entre les annonces ministérielles et la réalité pour notre discipline qui se trouve là, de plus en plus fragilisée. Comme nous n'avons pas manqué de le faire durant toute l'année dernière, nous continuerons à dénoncer ces choix comptables Macroniens en défendant, exposant et en revendiquant notre vision politique en faveur de la réussite éducative et sportive pour tous nos élèves.

Sommaire

Le SNEP-FSU académique.....	p 2
Edito.....	p 3
Actualités.....	p 4
Pédagogie.....	p 5
Sport scolaire.....	p 6
Equipements.....	p 7
Stagiaires.....	p 8
Mouvement INTRA.....	p 9
Accès à la Hors Classe.....	p 10
Elections professionnelles.....	p 11
Les différents syndicats.....	p 12

Ainsi vous trouverez dans ce bulletin adressé à toute la profession, l'annonce des congrès à venir : TZR, réforme lycées/LP et celle du colloque national sur l'EPS et l'école de demain, mi-novembre à Villejuif, à ne rater sous aucun prétexte ! À lire également pour mieux se rendre compte des actions du SNEP-FSU sur tous les fronts du métier dans notre académie, nos articles sur les équipements, le sport scolaire, l'accueil et l'accompagnement des 65 stagiaires, le bilan du mouvement intra et les bagarres menées par nos commissaires paritaires...

Avec vous, nous aurons également à réussir fin novembre / début décembre, les élections professionnelles et ainsi renforcer le poids collectif indéniable exercé par notre outil syndical légitime et reconnu. Une profession solidaire et rassemblée autour de son syndicat majoritaire, ça peut tout changer !

Cette année encore, ensemble résistons partout où cela sera nécessaire pour continuer de faire exister l'EPS et le sport scolaire selon ces dimensions éducatives fortes que l'école leur reconnaît mais que nos gouvernements successifs ont pourtant bien du mal à étendre et prioriser ...

Éric

« La résistance serait dans une convergence, une transition qui mettrait au centre l'essentiel et le commun. Cette transition dépend de nous et de nos forces »

Pascal Chabot, « Exister, résister, ce qui dépend de nous »

On démarre fort ensemble, avec vous !



Rassemblez les collègues pour informer et débattre, pour décliner nos propositions, pour agir, c'est la marque du SNEP-FSU. C'est cette conception du syndicalisme que les sections académique (Versailles) et départementales (Yvelines, Essonne, Hauts de Seine et Val d'Oise) font vivre chaque année.

Après être allés à la rencontre des stagiaires (les 27 et 28 Août à Nanterre puis à Orsay) et lors des réunions UNSS de rentrée, on vous propose d'ores et déjà de premiers rendez-vous !

⇒ Le **Mardi 25 Septembre**, tous les TZR EPS de l'académie sont invités à participer au traditionnel Congrès Académique « spécial TZR ». Depuis plusieurs années, ce temps de rencontre, tôt dans l'année, permet aux nouveaux TZR comme aux plus anciens de faire le point de leurs conditions d'emploi et de travail, de leurs droits.

⇒ La situation de l'EPS en Lycée/LP (avec la suppression de l'enseignement d'exploration et de complément EPS, les nouveaux programmes en 2nde, la réforme de la voie professionnelle et la diminution des horaires de notre discipline) justifie la décision d'organiser, dans chaque département de notre académie⁽¹⁾, des Congrès Départementaux auxquels tous les collègues exerçant en Lycée (voies générale, technologique ou professionnelle) sont invités à participer. Chaque congrès sera animé par un responsable national du secteur « Lycées » du SNEP-FSU.

⁽¹⁾ *Judi 27/09 dans les Yvelines, Judi 4/10 dans les Hauts de Seine, Lundi 8/10 dans l'Essonne, Lundi 15/10 dans le Val d'Oise*

Pour ces différentes initiatives organisées sous forme de congrès syndical (ouvert à TOUS les collègues, syndiqués et non syndiqués), vous recevrez des invitations/convocations contenant les informations (lieux, horaires) et les modalités de dépôt des demandes d'autorisation d'absence pour y participer.

Jean

Subvention des Sections Sportives Scolaires dans le 91

Victoire, notre action collective a payé !

Les collègues des sections sportives, SNEP-FSU 91, Elu-e-s des AS du 91 et service départemental UNSS-91 ont donc réussi à faire entendre au conseil départemental de l'Essonne, toute la nécessité pédagogique du maintien de l'aide financière allouée aux SSS que le CD91 avait purement et simplement supprimée de son budget ! Cette aide de 1000 euros est utilisée pour financer l'achat de matériels sportifs spécifiques et le déplacement des élèves pour les compétitions UNSS...

Par contre, pour l'année scolaire 2018-2019, un changement dans les modalités de versement de cette subvention est prévu car cette aide spécifique devrait désormais être gérée par la Direction des Collèges du Département... Afin de recevoir plus de précisions quant à ce changement, le SNEP-FSU 91 a d'ores et déjà prévu de rencontrer courant septembre la direction des collèges du 91. Nous vous tiendrons bien évidemment informés des réponses qui nous seront faites à ce sujet.

Eric



Toute l'actualité péda en un coup d'œil !

La rentrée 2018-2019 vient fraîchement d'être faite mais déjà de nombreux rendez-vous s'annoncent. Nous vous proposons un rapide tour d'horizon de ce qu'il faut retenir pour ce début d'année. Pour bien démarrer, rien de tel que d'être bien informé-e !

Collège : le casse tête du LSUN et la lente dilution de l'EPS

Les conséquences de la disparition de l'EPS au Brevet sont constatées et réelles. Les difficultés face au remplissage du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) sont nombreuses. Pour l'instant, environ 850 collègues ont répondu au questionnaire, envoyé en ligne, par le SNEP sur le LSUN. Pour 90% des exprimé-es, le travail spécifique à l'EPS n'est absolument pas visible. Le LSUN ne permet pas de mettre en lumière, chez les élèves, des acquis spécifiques à l'EPS... Un "beau" recul pour notre discipline.

Cet émiettement de la discipline et la dilution de ses contenus spécifiques contribuent à une perte de sens pour les élèves et les enseignants d'EPS. A l'image des programmes alternatifs, le SNEP-FSU va bientôt propo-

ser un diplôme du Brevet alternatif. Celui-ci s'inscrira dans la revendication du SNEP d'une épreuve validant des acquisitions de savoirs de l'EPS afin de rétablir la place de l'EPS dans le cursus des élèves au collège.

Lycée : une EPS malmenée et des nouveaux programmes en perspective

Avec la réforme du lycée, notre discipline est fortement touchée. Les enseignements d'exploration et de complément sont supprimés. A contre courant de la demande sociale et des besoins, ces suppressions ne seront pas compensées par la possibilité d'enseignement de spécialité en EPS (qui est la seule discipline ne faisant pas partie de ces enseignements dans la nouvelle maquette du BAC !). L'EPS sera ainsi exclue du « grand oral » qui porte sur un projet en lien avec un ou deux enseignements de spécialité...

Des modifications ont été effectuées sur quelques référentiels des épreuves du BAC (escalade et 3x500m). Cette circulaire, publiée le 18 juin, est bien étonnante : il n'y a pas de changement majeur au niveau des modalités et elle a été conçue avant même la fin de la session du BAC 2018 et le rapport de la commission nationale ! Le plus surprenant est surtout qu'elle risque d'avoir une durée de vie bien courte au regard des perspectives de réécriture des programmes lycée. En effet, le CSP travaille sur les nouveaux textes pour le BAC 2021. Les directives sont de mieux articuler les programmes lycée avec ceux du collège et les attendus du supérieur. Après le traumatisme des programmes collèges en EPS, il va falloir nous préparer à être combatif et nous emparer des réflexions et débats qui vont avoir lieu pour le lycée...

Séverine

COLLOQUE NATIONAL DU 15, 16 ET 17 NOVEMBRE 2018



Pour réinventer, reconstruire des propositions alternatives !

Le SNEP-FSU organise la 2^{ème} édition d'un colloque sur l'éducation physique et sportive en France. Ce colloque, qui a un écho international, devient un lieu incontournable de débats et de rencontres sur l'éducation physique et sportive française et ses liens avec la société.

Plus de 80 intervenant-es d'horizons très différents échangeront sur le sport, l'art et les questions sociétales. 24 enseignant-es d'EPS présenteront des expériences vécues d'une EPS de l'enseignement d'un sport et d'un art émancipateurs, prometteurs pour l'avenir. Cette EPS du quotidien, ambitieuse et visant la réussite de tous et toutes, s'oppose aux réformes actuelles et aux enrobages notionnels qu'affiche l'institution pour en camoufler l'ampleur. Les enseignants travaillent eux dans la vraie vie, celle où le besoin des élèves est d'étudier la culture des activités sportives et artistiques...

N'attendez pas et inscrivez-vous dès maintenant pour vivre ce moment unique !

<http://www.snepsu.net/ColloqueEPS2018/>

LE SNEP-FSU VERSAILLES REMBOURSE LE DROIT D'ENTRÉE (35 EUROS) POUR TOUS LES SYNDIQUÉ-ES À JOUR DE LEUR COTISATION À LA DATE DU COLLOQUE

Ce qui change à la rentrée...

Avec plus de 90 000 licenciés dans notre académie (chiffre en augmentation, jeunes officiels compris), 80 activités pratiquées, pas loin de 800 rencontres sportives départementales ou académiques, plus de 3000 animateurs d'AS... la bonne santé du sport scolaire est incontestable et nous encourage à défendre ce service public.

Le SNEP-FSU Versailles, fort de sa représentativité et de son statut de co-administrateur de l'UNSS, continuera à apporter sa contribution pour montrer les réussites mais également les freins au développement du sport scolaire du second degré.

Alors que certaines AS éprouvent déjà des difficultés financières, l'AG nationale de l'UNSS du 1^{er} juin 2018 a validé l'augmentation de 10% du contrat licences. Malgré l'opposition des élus des AS et le vote CONTRE du SNEP-FSU, cette augmentation entre en vigueur à la rentrée 2018 et aura pour effet d'augmenter le prix des adhésions ou de supprimer des déplacements pour participer à des rencontres sportives alors que ces dernières représentent l'un des objectifs prioritaires du sport scolaire.

Lors du dernier CRUNSS (Conseil Régional de l'UNSS), le SNEP-FSU Versailles a exprimé également son inquiétude quant à la baisse de la subvention du Conseil Régional et la suppression par le Conseil Départemental du 91 de la subvention allouée aux 51 sections sportives des collèges du 91 (voir l'article "Victoire, notre action collective a payé" page 3).

Journée nationale du sport scolaire (JNSS)

La 9^{ème} édition de la JNSS aura lieu le 26 septembre 2018. Elle sera au cœur de la semaine Européenne du sport. Cette journée est l'occasion de « lancer » l'activité des AS mais aussi de montrer leur dynamique.

Bientôt un nouveau directeur régional ou une nouvelle directrice régionale⁽¹⁾

Nous avons appris cet été, le départ prochain de la Directrice du Service Régional de Versailles, MC Lefranc, qui a obtenu un poste à l'AEFE. Le poste de DR UNSS est à pourvoir au 1^{er} octobre 2018. Les dossiers de candidature sont à adresser jusqu'au 07 septembre 2018 à Monsieur le Recteur, à la direction nationale de l'UNSS et à Cédric Gosse, IA-IPR EPS. Les entretiens se dérouleront le mercredi 12 septembre 2018 au rectorat de Versailles.

Le SNEP-FSU Versailles vous souhaite une belle saison sportive et se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Marc et Jérôme

Rugby : l'ECG de repos n'est plus obligatoire pour la délivrance du certificat médical

L'arrêté du 9 juillet 2018 modifie l'article A 231-1 du code du sport. Il met fin à l'obligation de l'électrocardiogramme de repos pour l'examen médical spécifique subordonnant la délivrance du certificat médical de non contre-indication (CMN-CI) à la pratique du rugby à XV et VII. Le SNEP-FSU, dès la parution du précédent arrêté (24/07/17), avait demandé une modification de cet arrêté (a minima un aménagement pour la licence UNSS Rugby) auprès du ministère des sports. Attention, le CMNCI annuel reste néanmoins obligatoire pour les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières (voir le décret du 24/08/16).

COMPOSITION DU SERVICE REGIONAL UNSS

Marie Christine Lefranc, Directrice régionale⁽¹⁾
Anne Fayd'herbe, Directrice régionale adjointe
Vincent Charrier, Directeur régional adjoint
Christophe Pouzet, Directeur régional adjoint

SERVICE DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Kildine Albert, Directrice départementale
Philippe Levardon, Directeur départemental adjoint

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE :

Christophe Malenfant, Directeur départemental
Caroline Bordat, Directrice départementale adjointe

SERVICE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE :

Valérie Crouillebois, Directrice départementale
Raphael Ledoux, Directeur départemental adjoint

SERVICE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE :

Isabelle Herbert Regnard, Directrice départementale
Eric Gaget, Directeur départemental adjoint

Budget, crédits EPS : faire le point à la rentrée

Dès la rentrée, le constat des conditions d'enseignement doit être établi pour ce qui concerne l'accès aux installations sportives et le matériel EPS disponible.

Depuis la globalisation des crédits pédagogiques décidée par le Conseil Régional (CR) pour les lycées et par certains Conseils Départementaux (CD) pour les collèges (c'est le cas dans les Hauts de Seine), il est souvent difficile d'obtenir des crédits correspondants aux besoins de l'EPS.

Comment intervenir en cas d'insuffisance de crédits EPS ?

L'équipe EPS peut intervenir auprès du (de la) gestionnaire pour savoir si des crédits non utilisés par d'autres disciplines sont encore disponibles.

Dans le cas contraire, dès le 1^{er} conseil d'administration (CA) il est possible :

⇒ de demander une **Décision Modificative Budgétaire (DMB)**, afin qu'un prélèvement sur les fonds de roulement de l'établissement soit effectué. Alerter dès maintenant le Chef d'établissement et le (la) gestionnaire afin que cette DMB soit prévue et présentée lors du CA;

⇒ d'interpeller la **collectivité responsable**, en demandant des crédits supplémentaires à la hauteur des besoins, en alertant le représentant du CD ou CR au CA et en s'adressant pour les lycées par courrier à Madame Marie-Carole CIUNTU, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile de France chargée des lycées.

Pour les collèges, s'adresser au (à la) Vice-Président(e) en charge des collèges.

Des modèles de lettres sont disponibles sur le site de SNEP Versailles (rubrique Métier).

Parallèlement, avertissez le

SNEP-FSU en cas d'insuffisance de crédits pédagogiques EPS, de difficultés d'accès aux installations sportives (gymnases, stades, piscines) ou de vétusté des équipements sportifs.

Pour les lycées, prévenez le SNEP-FSU académique en vous adressant à patrick.mathieu@snepfsu.net.

Pour les collèges, alertez les responsables du SNEP de votre département (voir coordonnées sur le site académique).

Budgets 2019 : anticipez en faisant connaître vos besoins rapidement.

Si l'année scolaire est organisée du mois de septembre au mois de juin, il n'en est pas de même pour les budgets qui sont établis et alloués aux établissements par année civile. Les collectivités responsables vont très rapide-

ment établir les budgets 2019. Pour les lycées des 3 académies parisiennes, la Région les présentera le 11 septembre lors du CIEN (Conseil Inter-académique de L'Education Nationale).

En ce qui concerne les collèges, ils seront présentés dans les CDEN (Conseil Départemental de L'Education Nationale) fin septembre début octobre.

Le SNEP FSU siège dans ces 2 instances (CDEN et CIEN).

C'est pourquoi il nous semble important, une fois le bilan de rentrée effectué, d'anticiper sur les besoins pour l'année 2019 sans attendre le mois de novembre, moment où les budgets sont présentés dans les CA.

Nous vous proposons d'alerter le SNEP qui vous conseillera sur les démarches à entreprendre et interviendra auprès du Conseil Régional pour les lycées et du Conseil Départemental pour les collèges.

Patrick

Rencontre FFME / SNEP-FSU

Obtenir des constructions de SAE

Le 12 juillet, Le SNEP Versailles, représenté par Sylvain Quirion et Patrick Mathieu, a rencontré Madame Lucie Curtat chargée de mission « équipements » pour l'Ile de France à la FFME.

Les données de la FFME indiquent que le nombre de SAE fonctionnelles est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins. 80 % des SAE ont une hauteur inférieure ou égale à 7m. Les 20% restants ont majoritairement une hauteur de 8m (initiation) ou de 9m (département). Quelques SAE sont de niveau régional ou national.

La FFME partage la majorité des propositions développées par le SNEP dans son référentiel « les structures artificielles d'escalade pour l'EPS » (2015). La SAE de 9m de hauteur convient pour la majorité des situations. Le principal point de divergence concerne la question de la présence des blocs au bas du mur (proposition du SNEP). La FFME préférant la construction d'un espace à Pan.

La FFME et le SNEP rencontrent les mêmes difficultés pour intervenir auprès des collectivités (Conseils Départementaux et Conseil Régional) et leurs démarches aboutissent rarement. La construction ou la rénovation d'un établissement scolaire ou d'un gymnase sont des

occasions pour que des SAE soient intégrées à ses projets (y compris intra-muros). La FFME propose son aide pour la création de clubs, la conception des murs, ainsi qu'une aide financière (plan de développement national).

Constatant leurs nombreux points d'accord, le SNEP et la FFME ont décidé d'échanger leurs données, de s'alerter dès qu'un projet de construction est annoncé et de coordonner leurs interventions auprès des collectivités. Le contact sera repris dès le mois de septembre.

Patrick et Sylvain

Stagiaires

Affectations stagiaires : des progrès encore cette année mais cela reste perfectible !

Contrairement à juillet dernier, seuls quelques stagiaires n'ont pas émis de vœux de préférence géographique sur ALLADIN (près d'un tiers l'an passé). Cela montre que les services du Rectorat ont tenu compte de nos remarques afin d'améliorer la situation.

Les services rectoraux nous ont informés que la grande majorité des stagiaires avait obtenu leurs vœux 1 ou 2 quant à leur zone d'affectation. Nous nous satisfaisons de ces échanges constructifs qui ont permis nettement d'améliorer leurs conditions d'entrée dans le métier, même si nous pensons que des choses restent à améliorer.

Le SNEP-FSU a demandé à ce que les postes support soient mis à la connaissance des stagiaires au moment de la phase de vœu sur ALLADIN. Ainsi, cela éviterait de demander une zone où aucun poste berceau n'a été proposé.

Pourquoi les fonctionnaires stagiaires de Versailles ne peuvent pas faire des vœux d'affectation précis sur un poste alors que cela est possible dans l'académie de Créteil (semblable structurellement) ?!



Le SNEP-FSU Versailles viendra à votre rencontre tout au long de l'année

Nous sommes venus à votre rencontre lors de la rentrée administrative à Nanterre et à l'ESPE. Cela nous a ainsi permis de vous remettre des outils qui vous seront utiles dès votre rentrée et surtout de répondre à vos premières interrogations (organisation de l'année de stage, reclassement, indemnités de déplacement...).

Le SNEP-FSU Versailles organisera également des réunions mutations spécifiques pour les stagiaires sur les 2 phases du mouvement (inter académique en novembre et intra académique en mars). Sachez que ces temps de formation sont un droit et que seul le Recteur pourrait s'opposer à votre demande (fait rarissime). Cette réunion sera très importante pour vous permettre de faire vos vœux en toute connaissance de cause et de faire des choix éclairés.

Enfin, soucieux de contribuer à la réussite de votre entrée dans le

métier, nous proposerons à nos collègues de l'ESPE de reconduire l'initiative organisée l'an passé pour apporter notre éclairage sur quelques aspects de la réglementation et de la législation qui nous semblent important de connaître et de comprendre dès le début de l'année scolaire.

Toujours dans cette même perspective de vous aider dans l'exercice de votre métier, nous formulerons à nos collègues de l'ESPE une proposition d'une séquence originale de formation autour de l'étude de cas portant sur les questions de sécurité des élèves et de responsabilités des professeurs d'EPS (des dossiers seront étudiés parmi les dizaines de dossiers qu'adressent – chaque année – des collègues au secteur « Action juridique » du SNEP-FSU : ce sont donc des situations concrètes et réelles).

Mélanie

Bilan des mutations intra-académiques



Pour le mouvement intra-académique 2017-2018, 524 collègues étaient demandeurs d'une mutation. Parmi ces demandeurs, il faut en distinguer deux types : les personnels en mutation obligatoire (personnels arrivant dans l'académie, mesures de carte scolaire...) et les personnels de l'académie qui souhaitent changer d'affectation.

Cette année, pas de postes bloqués, enfin....espérons que cela devienne une habitude !

6 collègues ont vu leur projet amélioré suite au travail des commissaires paritaires du SNEP-FSU.

Il a manqué malheureusement les postes non créés dans les 4 départements du fait des heures supplémentaires imposées aux collègues et aux heures de coordinations des APSA non prises en compte en décharge comme c'est prévu par le décret et qui auraient pu permettre de mieux satisfaire l'ensemble des demandeurs.

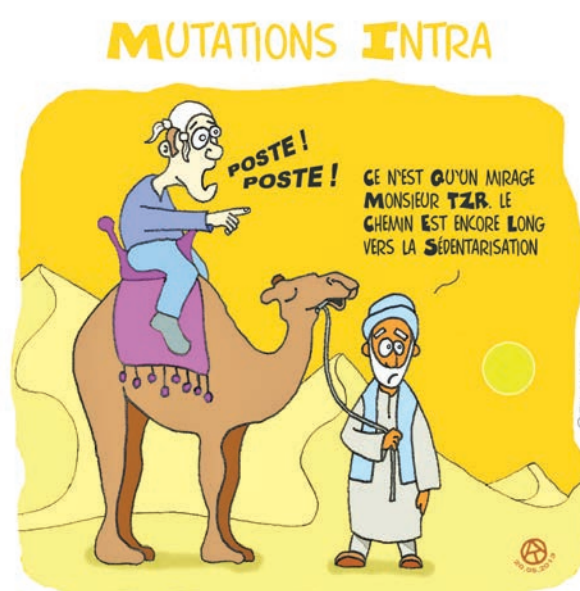
Le mouvement en quelques chiffres

- 524 (557 en 2017) demandeurs (dont 180 femmes) de mutations dont 248 (296) non obligatoires (dont 106 femmes).
- 247 stagiaires (dont 74 femmes)
- Sur les 248 collègues qui souhaitaient changer d'affectation, 160 ont obtenu une mutation soit 64% (50 en 2017) de satisfaits.

483 collègues sur les 524 demandeurs ont reçu un mail du SNEP-FSU Versailles pour leur donner les résultats et les explications sur le déroulement du mouvement. (si vous n'avez rien reçu, pensez à nous donner vos coordonnées !)

TZR : 284 collègues affectés dans les 8 ZR de l'académie, un chiffre en baisse qui va poser des problèmes pour assurer les remplacement des absences de courte et moyenne durée. Au 24 août, 106 TZR étaient affectés sur un support à l'année, dont 53 collègues sur deux établissements et 1 collègue sur trois établissements.

Bruno



Dép	Postes vacants	Barres postes fixes et ZR	Mutés obligatoires	Mutés non obligatoires	Mutés sur ZR	TZR stabilisés sur poste fixe
78	46 (51 en 2017)	postes fixes : 14 (né en 93) ZR : 14 (né en 95)	33 (23 en 2017)	31 (43 en 2017)	16 au nord 16 au sud	22 (21 en 2017)
91	52 (45)	postes fixes : 14 (né en 92) ZR : 14 (né en 95)	30 (30)	50 (44)	25 à l'ouest 18 à l'est	30 (28)
92	64 (56)	postes fixes : 48 (né en 91) ZR : 14 (né en 94)	47 (45)	38 (24)	14 au nord 16 au sud	12 (16)
95	56 (70)	postes fixes : 14 (né en 94) ZR : 14 (né en 95)	28 (53)	41 (39)	14 à l'ouest 23 à l'est	29 (24)
Total	208		138	160	142	93

Hors Classe 2018

Qui peut prétendre à l'accès à la HC ?

Tout professeur ayant atteint le 9^{ème} échelon + 2 ans.

Sur quels critères ?

- L'appréciation du Recteur, après avis des chefs d'établissement et IPR : 95 pts "à consolider", 105 pts "satisfaisant", 125 pts "très satisfaisant" et 145 "excellent". Les avis "très satisfaisant" sont contingentés pour les chefs d'établissement et IPR et les avis "excellent" sont contingentés pour le Recteur dans chacun des échelons.
- Des points d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon : de 0 à 10 pts pour le 9^{ème}, de 20 à 50 pts pour le 10^{ème} et de 60 pts et plus pour le 11^{ème}.

Cette année, le Rectorat a présenté un projet à partir du nouveau barème national. La Hors Classe 2018 mise en place avec PPCR présente des avantages pour la grande majorité des collègues : contingents en très légère hausse, durée des échelons diminuées, plus de "condamnation à perpétuité" à la Classe Normale et gain d'indice.

Par contre, l'imposition d'avis non modifiables jusqu'au passage à la Hors Classe et leur contingentement en ce qui concerne les avis "très satisfaisant" (deux dispositions que

nous contestons) posent problème. En effet, pour la première année, nous nous retrouvons avec 7 collègues du 11^{ème} échelon qui n'accèdent pas à la Hors Classe cette année, alors que des collègues du 10^{ème} échelon et plus jeunes sont promus à ce grade.

Le Recteur en distribuant différemment ses avis "excellent" aurait pu limiter ce phénomène comme nous lui avons proposé. Ce n'est malheureusement pas le choix qu'il a fait.

De plus, la communication de projet erroné ne correspondant pas, parfois, aux avis des chefs d'établissement, ne nous a pas permis de repérer les erreurs. Les difficultés de mise en ligne des avis sur I-prof ont empêché les collègues de pouvoir signaler des erreurs en temps et en heure.

Enfin, il apparaît que certains chefs d'établissement, n'ont pas pris connaissance des nouvelles modalités et ont porté leurs avis sans se rendre compte des conséquences pour les collègues. Le Recteur, malgré nos demandes, a refusé de corriger ces erreurs.

Nous continuons à revendiquer la création d'échelons supplémentaires en lieu et place de la Hors Classe et un déroulement de carrière au meilleur rythme pour tous, comme c'est le cas par exemple pour le corps des IPR.

Bruno

Classe Exceptionnelle des professeurs d'EP5

38 collègues (dont 14 femmes), parmi les 50 promus à la Classe Exceptionnelle au 1^{er} septembre 2017, pouvaient prétendre accéder à l'échelon spécial au 1^{er} septembre 2018 pour 11 possibilités de promotion dans l'académie de Versailles.

Le projet présenté par le Rectorat était sans classement, sans barème et sans avis particulier ! Nous avons fait la démonstration (sur la base des avis des collègues pour la Classe Exceptionnelle), que des dossiers au moins aussi méritants et plus proches de la retraite ne faisaient pas partie des proposés. Sans prendre en compte complètement nos propositions, le Recteur, a revu sa copie.

Au final, les propositions se rapprochent de l'intérêt du plus grand nombre avec 11 collègues pour la plupart proches de la retraite dont 4 femmes (une de plus que dans le projet initial). Ce sont les conditions des candidatures pour le vivier 1 et le déséquilibre entre les possibilités d'entrée dans les 2 viviers qui écartent un trop grand nombre de collègues femmes de l'accès à la Classe Exceptionnelle.

Le SNEP-FSU continuera de revendiquer un accès à la Classe Exceptionnelle pour tous.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de promouvables	968	970	990	1091	1082	1016	968	337
Nb au 11 ^{ème} échelon	57	36	35	53	42	35	38	30
Nb total de promus	69	69	62	67	64	61	57	57
Promus au 11 ^{ème}	53	33	33	50	40	34	36	23
Promus au 10 ^{ème}	16	36	29	17	24	27	21	34
Barème du dernier promu	130,5	128	126	129,8	128	126	126 ancien barème	165 nouveau barème
Moy d'âge des promus	52	50,35	49,70	49,92	49,51	48,36	49,43 (49,53 pour les femmes)	49,92 (49,03 pour les femmes)

Du 29 Novembre au 6 Décembre 2018 : vous serez les actrices et les acteurs de votre avenir !

Durant cette période, chaque enseignant d'EPS décidera – par ses votes :

1. de qui le représentera et défendra ses droits et ses revendications dans les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** qui sont obligatoirement consultées sur tout ce qui touche au déroulement de la carrière (rendez-vous de carrière, avancement, mutation, congé de formation, temps partiel, etc...)
2. de qui portera les exigences de reconnaissance de l'EPS et du sport scolaire, de son métier (salaires, conditions de travail, services) et de moyens (postes, forfaits AS) pour le service public d'éducation dans les **Comités Techniques (CT)**.

Ces représentants siégeront pour 4 ans dans les comités et commissions, au plan national et académique. Il s'agit donc d'un rendez vous démocratique parmi les plus importants pour notre profession.

Alors que le gouvernement vient d'annoncer son intention de mettre en cause le rôle des instances paritaires, le SNEP et la FSU continueront de défendre le fonctionnement et les prérogatives des commissions paritaires, afin de garantir le respect des droits des personnels et l'indépendance des enseignants. Les prochaines élections professionnelles vont donc se dérouler dans un contexte où les enjeux sont particulièrement considérables.

Ces élections se dérouleront uniquement par internet (vote électronique) du 29 novembre au 6 décembre 2018. Pour cela, vous devrez pouvoir consulter votre messagerie professionnelle `prenom.nom@ac-versailles.fr` sur le site de l'académie de versailles <http://www.ac-versailles.fr/> (cliquez sur Webmail). Si votre messagerie n'est pas activée, vous aurez besoin de votre NUMEN

(adressez-vous au secrétariat de votre établissement).

Pour voter, cette boîte de messagerie professionnelle est essentielle pour créer un mot de passe et accéder à son espace électeur. En cas de difficultés concernant cette boîte de messagerie à usage professionnel, il est possible d'utiliser l'application « Maca-Dam » pour paramétrer son compte comme pour modifier votre mot de passe ou retrouver votre identifiant ou encore augmenter la taille de votre boîte aux lettres qui est paramétrée par défaut à 50 Mo. Il est plutôt recommandé **d'augmenter ce quota jusqu'à 500 Mo** pour éviter une saturation de la boîte et un dysfonctionnement au moment du vote.



Evoquer les mutations, les promotions, les affectations, les reclassements, les postes aux concours, les horaires et les programmes en EPS, le sport scolaire, les installations sportives, la formation professionnelle continue..., c'est parler concrètement de ce qui sera en jeu du 29 Novembre au 6 Décembre 2018. **Ce moment-là, ce qui comptera, ce sera la participation massive des enseignants d'EPS (titulaires, stagiaires, contractuels) aux élections professionnelles organisées par le Ministère de l'Education Nationale et leurs votes en faveur des candidates et des candidats présentés par le SNEP (pour l'élection des CAP) et la FSU (pour l'élection des CT) !**

Vous les appelez, vous les connaissez, vous les interrogez : que ce soit Bruno ou Patrick, Eric ou Séverine, Mélanie ou Marco, Jocelyn ou Christel, Jérôme ou Benjamin, Rozenn ou Sylvain et tous les autres militantes et militants du SNEP-FSU que vous côtoyez et rencontrez sur le terrain, dans les rencontres UNSS, les stages FPC ou à l'occasion des diverses initiatives syndicales, vous savez que vous pouvez compter sur eux !

Au-delà de leurs convictions, leur engagement au service de la profession n'est possible que parce que les enseignants d'EPS ont donné – par leurs votes – à la FSU et au SNEP une très forte représentativité ! Ce n'est pas la même chose quand – face au Ministre, au Recteur, aux DASEN ou aux Inspecteurs Généraux ou aux IPR d'EPS – on parle, forts de 82% et de 97% des suffrages exprimés (c'est ce que la profession a accordé au SNEP-FSU lors des précédentes élections professionnelles, respectivement au niveau national et de l'académie de Versailles) que si on « cause » au nom de 2 ou 7% !

Du 29 Novembre au 6 Décembre prochains, chacune et chacun d'entre nous aura, par ses votes, la possibilité – en votant pour le SNEP et pour la FSU - de peser et de contribuer à dessiner son avenir personnel et celui de toute une profession. Dès maintenant, préparez-vous à faire entendre votre voix !

Marc et Jean





ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les différents syndicats de la FSU

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est la 2^{ème} fédération dans la Fonction Publique, elle regroupe un grand nombre de syndicats dont certains appartiennent au champ de l'enseignement (comme le SNES-FSU), d'autres non, puisque la FSU couvre les trois champs de la Fonction Publique (État, Territoriale et Hospitalière). Dans l'enseignement, la FSU est la fédération majoritaire.



SNES-FSU : Le SNES-FSU est le syndicat le plus représentatif du second degré. Majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérents. Fort de ses 59000 syndiqué(e) le SNES-FSU est présent dans la très grande majorité des établissements auprès des collègues. Intercatégoriel, il regroupe personnels titulaires ou non : professeurs, conseillers principaux d'éducation (CPE), psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) et directeurs de CIO, non-titulaires d'enseignement d'éducation et d'orientation (contractuels), assistants d'éducation (AED), accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Le SNES-FSU associe étroitement amélioration du service public d'Education et amélioration de la situation des personnels.



SNICS-FSU : syndicat des personnels infirmiers des établissements. Alors que les menaces de transfert à l'ARS (agence régionale de santé) sont récurrentes, ce qui impliquerait une forme de régionalisation préjudiciable pour le service public de l'Éducation Nationale, le SNICS a réussi à mener les mobilisations nécessaires pour mettre en échec ces projets délétères. Au niveau académique, le SNICS fait partie des élus de la FSU au Comité Technique Académique, élus lors des élections professionnelles. Tout en pointant les insuffisances du recours à l'indemnitaire pour revaloriser les personnels, la délégation de la FSU a notamment bataillé pour que le régime indemnitaire évolue dans un sens plus favorable aux infirmiers. Les élus FSU ont aussi pointé la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois d'infirmiers dans notre académie où nos collègues sont souvent bien seuls pour faire face aux problématiques de plusieurs établissements.



SNUEP-FSU : l'enseignement professionnel joue un rôle essentiel et pourtant souvent méconnu ou caricaturé : l'ambition des lycées professionnels et de leurs personnels est bien de faire réussir les élèves, en leur proposant des parcours adaptés. Mais ce n'est pas ainsi que les pouvoirs publics conçoivent l'enseignement professionnel sous statut scolaire : la réforme du bac pro a ainsi profondément dénaturé la voie professionnelle et le projet de réforme en cours va encore plus loin dans cette voie. Pour autant, les élus FSU au CTA, dont un élu SNUEP, n'ont cessé de batailler en séance pour pointer les besoins des élèves et des personnels et faire évoluer la carte des formations dans un sens plus favorable.



SNUASP-FSU : syndicats des assistantes sociales. Dans une académie traversée par les inégalités économiques et sociales, le rôle des assistantes sociales est primordial. Dans l'ombre, elles œuvrent bien souvent dans l'ombre pour mieux comprendre la situation des élèves, et ainsi travailler au sein des équipes éducatives, à une meilleure réussite des élèves. À l'occasion de plusieurs CTA, les élus de la FSU ont pointé le manque criant d'assistantes sociales en nombre dans les établissements. La FSU a aussi exigé un travail sur les secteurs d'intervention des assistantes sociales afin d'améliorer leurs conditions de travail



SNUipp-FSU : syndicat majoritaire chez les enseignants du 1^{er} degré, le SNUipp-FSU est structuré par départements, les carrières des professeurs des écoles étant gérées au niveau départemental. Pour autant, un certain nombre de questions sont traitées au niveau académique, que ce soit la répartition des postes entre les départements ou la formation initiale. L'école primaire est un enjeu politique important pour les différents gouvernements. Le ministre actuel propose une école ségrégative, par le retour à des méthodes qui font fi de plus de 30 ans de recherche. Le SNUipp-FSU porte au contraire le projet d'une école s'appuyant sur les experts que sont les enseignants pour permettre la réussite de toutes et tous. Il revendique également davantage de droits pour les personnels, en particulier en terme de mobilité dans une académie déficitaire comme la nôtre. C'est par l'action des SNUipp-FSU de l'académie de Versailles depuis 2 ans à ce sujet que le gouvernement a fini par mettre en place un concours de recrutement supplémentaire pour l'académie.

**Et encore beaucoup d'autres...
La FSU c'est une fédération qui réunit
22 syndicats nationaux de la Fonction Publique.**